

## Le premier contact téléphonique

Le premier échange téléphonique vise à aborder les questions principales et à vérifier si l'AM réponds à mes attentes.

## Je choisis le bon moment pour appeler

Afin d'avoir un échange de qualité, votre disponibilité et celle de votre interlocutrice sont essentiels. Il est préférable de contacter l'assistante maternelle pendant la sieste des enfants ou en soirée.

## Je liste



### → Mes besoins

- Âge de ou des enfant(s);
- Date du début de contrat;
- Temps d'accueil souhaité (amplitude horaire, jours de présence, jours de vacances).

### → Mes questions

- Avez-vous de la place disponible pour la période souhaitée?
- Combien d'enfants accueillez-vous?
- Quelle est votre amplitude horaire?
- Quel type de logement?
- Avez-vous des animaux?
- Participez-vous à des activités collectives, au Relais Petite Enfance par exemple?
- Proposez-vous des sorties aux enfants?
- ...

## Suite à cet échange

À la suite de cet échange, je peux décider de fixer ou non un rendez-vous pour une première rencontre.

## Pourquoi choisir une assistante maternelle ?

- Un accueil en petit comité, favorisant l'individualité.
- Un cadre familial et sécurisant pour l'enfant.
- Une professionnelle formée et agréée par le département.

### Ressources :

[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

[www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

[www.assistante-maternelle.org](http://www.assistante-maternelle.org)

[www.ufnafaam.org](http://www.ufnafaam.org)

## Informations & contacts

Téléphone : 01 49 35 53 16

Email : [rpe-arcenciel@mairie-villemomble.fr](mailto:rpe-arcenciel@mairie-villemomble.fr)

Site : [villemomble.fr](http://villemomble.fr)

57 Bd du Général de Gaulle • 93250 Villemomble



## Je choisis une Assistante Maternelle (AM)



# Première rencontre avec l'assistante maternelle

## Des conseils pour aborder tous les points essentiels

### Objectif de la rencontre :

- Découvrir l'environnement d'accueil;
- Clarifier les attentes mutuelles;
- Évaluer la compatibilité (valeurs éducatives, besoin de l'enfant)

### Les points à aborder

#### Du côté des parents...

- **Présentation de l'enfant:** sommeil, alimentation, centres d'intérêts, besoins spécifiques (**sanitaire:** allergie, antécédents... et/ou **affectif:** doudou, tétine...)
- **Ressenti et appréhensions en tant que parent:** cela peut être lié à la séparation, aux pratiques éducatives, par exemple. Ces discussions contribuent à établir une relation de confiance avec l'assistante maternelle.
- **L'état actuel des recherches sur le mode d'accueil:** il est recommandé de prévenir l'assistante maternelle s'il y a d'autres démarches en cours pour l'accueil de votre enfant (rencontre avec d'autres assistantes maternelles, préinscription en crèche...).

#### Du côté de l'assistante maternelle...

- **Présentation du parcours professionnel:** agrément, formations, expériences et motivations;
- **Présentation de l'environnement dans lequel évoluent les enfants :** le nombre de personnes vivant à domicile, le nombre et âges de ou des enfant(s) qu'elle accueille actuellement, la présence d'animaux, les espaces de sommeil et de jeux...
- **Questions autour des conditions d'accueil.** Elles sont à adaptées aux besoins individuels de chaque famille. Elles peuvent être liées à :
  - L'accompagnement aux moments d'éveils;
  - Les valeurs éducatives;
  - Les outils de transmission;
  - Le matériel à fournir;
  - Les repas;
  - Les déplacements et moyens de transport;
  - L'organisation en cas d'absence de l'assistant maternel (formation, maladie, maternité...);
  - Les modalités du contrat de travail: rémunération, indemnités, fonctionnement (congrés...).

À la fin de l'entretien, il est judicieux de fixer avec l'assistante maternelle le délai de réponse de chacun.

Prenez le temps d'échanger et écoutez votre ressenti: le feeling est aussi important que les aspects pratiques.

#### À vérifier avec l'assistant maternel

- Son agrément ;
- Son attestation d'assurance « responsabilité civile professionnelle » ;
- Son contrat d'assurance si l'assistant maternel utilise son véhicule pour transporter les enfants.

